



Municipalité de La Bostonnais

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais tenue le 26 avril 2022, à 9h32 à la Chapelle du vieux Corbeau. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Renée Ouellette, les conseillers et conseillères; François Baugée, Daniel Campeau, Guy Laplante, Gilles Lavoie, Guylaine Baillargeon, Julie Gauvin. Madame Nicole Therrien agit en tant que secrétaire d'assemblée.

L'ouverture de la séance

Est proposée par Mme Baillargeon et secondé par M. Laplante à 9h32.

Renée Ouellette fait la lecture de l'ordre du jour, avec le retrait des points 2 et 4.2.

Au point 2 il est proposé par M. Laplante et secondé par M. Lavoie que Mme Nicole Therrien exerce le rôle de secrétaire de la séance.

Il est donc proposé par Mme Gauvin et secondé par M. Campeau d'adopter l'ordre du jour avec les corrections suivantes :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Retrait de ce point (Nomination d'une secrétaire d'assemblée)
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Affaire nouvelles
 - 4.1- Demande d'accompagnement par le MAMH
résolution 2022-04-12

- 4.2- Retrait de ce point (Remplacement du poste vacant au comité consultatif de reconstruction)
- 4.3- Autorisation de prendre rendez-vous avec une firme d'urbanisme résolution 2022-04-14
- 4.4- Appel d'offre sur invitation pour services professionnel, en architecture, demande de soumission résolution 2022-04-15
- 4.5- Autorisation signature chèque Mme Claudia Doucet résolution 2022-04-16
- 4.6- Autorisation pour réparation d'un poste de travail résolution 2022-04-17
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

4.1 La résolution 2022-04-12 Demande d'accompagnement par le MAMH

Considérant la veille régionale exercée par la direction régionale de la Mauricie du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation concernant la municipalité de La Bostonnais; Considérant que la direction générale de la Mauricie est représentée lors des séances plénières du conseil, notamment celles 8 février, 7 mars et 11 avril 2022;

Considérant que le conseil partagé délibérera sur le projet de reconstruction des bureaux municipaux et l'attribution de contrats de services professionnels;

Considérant que des délibérations à venir du conseil pourraient avoir des effets sur la façon de rendre certains services aux citoyens;

Considérant les difficultés du conseil de poursuivre efficacement ses activités;

Proposé par : le conseiller Monsieur Guy Laplante

Appuyé par : le conseiller Monsieur Daniel Campeau

Et résolu unanimement

Que le conseil demande un accompagnement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

4.3 La résolution 2022-04-14 Autorisation de prendre rendez-vous avec une firme d'urbanisme

Considérant que notre inspecteur Monsieur Daniel Bouvier à donner sa démission le 20 avril 2022;

Considérant que la municipalité se doit de le remplacer;

Considérant que la municipalité doit offrir les services d'émissions de permis et d'urbanisme;

Considérant qu'une offre de service professionnel en urbanisme a déjà été proposée

Proposé par : le conseiller Monsieur Guy Laplante

Appuyé par : la conseillère Madame Guylaine Baillargeon

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal élabore une évaluation de la charge de travail de l'inspecteur municipal, que le conseil étudie l'offre de service de GUILBERT urbanisme.

4.4 La résolution 2022-04-15 Appel d'offre sur invitation pour services professionnel, en architecture.

Considérant que la municipalité a besoin d'expertise auprès des services d'ingénierie locaux, en vue de soumissionner sur le projet, construction du nouveau bâtiment, hôtel de ville, avec une superficie estimée à 3200 chaque niveau, dont un sous-sol et un rez-de-chaussée, avec une hauteur libre de neuf pieds, zéro pour (9`-0) pour les deux niveaux;

Considérant que la municipalité est d'accord pour savoir, si les deux firmes d'ingénieur local sont en mesure de nous dire, si elle est disposée à bien vouloir regarder, une série de dessins, qui nous a été présentée, par notre comité consultatif de reconstruction de l'hôtel de ville;

Considérant que le conseil approuve cette démarche auprès des firmes locale. Dans le but de savoir, si elle aura de la disponibilité pour soumissionner et gérer l'exécution des travaux d'ingénierie ainsi que la réalisation du nouveau bâtiment, clef en mains;

Considérant que cette résolution est adoptée pour permettre au comité consultatif de reconstruction « CCR » pour avoir un mandat élargi, lui permettant de faire les démarches auprès de services d'ingénieries locaux qui prendront effet, le jour de son adoption;

Considérant que cette demande est dans l'intérêt du conseil pour y voir plus clair, sur les enjeux financiers pour la reconstruction de son hôtel de ville;

Considérant que la municipalité mandate Monsieur Guylaine Baillargeon d'aller en appel d'offre sur invitation écrit pour au moins deux firmes architectes;

Proposé par : le conseiller Monsieur Guy Laplante

Appuyé par : le conseiller Monsieur Gilles Lavoie

Et résolu

Que le conseil municipal autorise Madame Renée Ouellette, mairesse de la municipalité de La Bostonnais pour accorder au comité consultatif de reconstruction, le mandat de partager les informations pertinentes, soit la visualisation des dessins, pour connaître les disponibilités des firmes. Dans le but de soumissionner, comprenant tous les services pour mener à bien le projet clef en main.

4.5 La résolution 2022-04-16 Autorisation signature

Considérant que le bureau municipal se retrouve sans personne pour signer les chèques;

Considérant que Madame Claudia Doucet est déjà autorisée à faire les paies et des paiements en ligne avec le service Accès D; En conséquence, il est;

Proposé par : le conseiller Monsieur Daniel Campeau

Appuyé par : la conseillère Madame Julie Gauvin

Et résolu unanimement

Que Madame Claudia Doucet soit autorisée à signer les chèques le temps de trouver une nouvelle direction.

4.6 La résolution 2022-04-17 Autorisation pour réparation d'un poste de travail

Considérant que le poste de travail de la direction général est hors d'usage;

Considérant qu'il y a des données importantes sur ce poste de travail (ordinateur);

Considérant que nous avons besoins de ces données;

Proposé par : le conseiller Monsieur François Baugée

Appuyé par : la conseillère Madame Guylaine Baillargeon

Et résolu unanimement

Que le conseil mandate Madame Renée Ouellette à faire réparer le poste de travail de la direction général et en payer les coûts inhérents à même les fond de la municipalité.

5- Période de questions

6-Levée de l'assemblée

Il est proposé par : le conseiller monsieur Gilles Lavoie

Appuyé par : le conseiller monsieur Daniel Campeau

De lever l'assemblée à 10h35.

Renée Ouellette
Mairesse

Nicole Therrien
Secrétaire